



Pénibilité du travail pour la retraite

Par **laurent**, le **11/09/2011** à **22:15**

Bonjour, j'ai 45 ans et je travaille dans la même entreprise depuis l'âge de 16 ans. Je répare les télévisions et autres magnétoscopes, lecteurs DVD ainsi que de l'électroménager. Je fais tous les jours des livraisons de matériel depuis bientôt 30 ans, matériel très lourd comme des télévisions à tube cathodique, machines à laver, réfrigérateurs, etc... Il y a 2 ans, j'ai été obligé de me faire opérer d'une hernie discale car j'avais mal au dos ainsi que dans les jambes... Depuis, je continue mon métier et je continue de porter de lourdes charges. Même si je porte une ceinture, je pense que cela n'arrange pas mon dos qui recommence à me faire mal. Je voulais savoir si j'avais le droit à un départ à la retraite à taux plein à 60 ans au titre de la pénibilité du travail? Si oui, quelles sont les démarches à faire? Mon entreprise risque de fermer d'ici 1 an, dois-je me faire faire des attestations par mon employeur? Merci. Toute réponse sera la bienvenue.